



PUBLIC CONCERNÉ

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Toute personne des entreprises privées, publiques et scolaires devant exercer la fonction de Sauveteur Secouriste du TRAVAIL (SST) dans son établissement,

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.



DURÉE & EFFECTIF

1 jours / 7 heures

Horaires :
9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

4 personnes minimum

10 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT

Notre organisme est habilité sous le N°INRS
1508507/2022/SST-01/O/12.
Formateur(s) certifié(s) INRS (titulaire d'un certificat de formation de formateur SST).

MOYENS & MÉTHODES

- Salle de formation adaptée.
- Valise pédagogique : défibrillateur automatisé, mannequin RCP adulte, enfant et nourrisson, matériel de réalisation des simulations
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

CONTENU DU STAGE

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention,

TARIF • LIEU • DÉLAI D'ACCÈS

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91

Dates : cf. planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La validité du certificat SST est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST7. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.



CONTACT

01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com



OBJECTIFS

Continuer à intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

ÉVALUATION & VALIDATION

- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une feuille d'émargement, une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.
- **Un certificat de SST (valable 24 mois) sera délivré par l'organisme habilité** au candidat qui a participé activement à la totalité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité,



CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

